



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 02 FEVRIER 2023**

**Date de convocation du Conseil** : 27 janvier 2023

**Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance** : 35

**Liste des délibérations affichée le** : 9 février 2023

**Présidente** : Mme Laurence FAUTRA, Maire

**Secrétaire** : M. Hocine MANSERI

**Présents** : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, Adjoint, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, M. BONET, M. THERRAS, Mme BATISTA, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, Conseillers

**Excusés** : Mme PERRIN (procuration à Mme MOULIN), M. RABEHI (procuration à M. DJORKAEFF), Mme ASTIER (procuration à Mme ZARTARIAN), M. WANTERSTEN (procuration à M. ALLOIN),

**Absents** : M. ABRIAL, M. NAAMANE,

=====  
**Objet : Commission de Délégation de Service Public – Création et désignation des membres**

Mesdames, Messieurs,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5, L.1411-6, L.1414-5 et L.2121-21,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** l'avis de la commission Affaires générales en date du 23 janvier 2023,

**CONSIDERANT** qu'une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) doit être constituée à l'occasion de la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public,

**CONSIDERANT** que pour les Communes de 3 500 habitants et plus, la CDSP est présidée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, ou par son représentant, et par cinq membres titulaires, et cinq membres suppléants, de l'Assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**CONSIDERANT** que la CDSP a pour mission d'analyser les dossiers de candidature et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'analyser les offres dans un second temps afin d'émettre un avis permettant à l'autorité délégante d'engager des négociations,

**CONSIDERANT** qu'au vu de l'avis de la CDSP, l'autorité signataire de la convention de délégation de service public, ou son représentant, peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires,

**CONSIDERANT** que le Président saisit l'Assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel la CDSP a procédé, qu'il transmet le rapport de la CDSP présentant, notamment, la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat,

**CONSIDERANT** que peuvent participer à la CDSP, avec voix consultatives, un ou plusieurs agents de la Commune désignés par le Président, en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public,

**CONSIDERANT** que, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote de la désignation des membres de la CDSP a lieu au bulletin secret, sauf si le Conseil en décide autrement à l'unanimité,

**CONSIDERANT** que les membres ont décidé à l'unanimité de procéder au vote de la désignation des membres de la CDSP à main levée,

**CONSIDERANT** que le scrutin peut se dérouler sur la base d'une liste unique dès lors que cette liste a été arrêtée d'un commun accord au sein de la Collectivité,

**CONSIDERANT** qu'une liste unique a été arrêtée d'un commun accord par les Conseillers municipaux,

**EN CONSEQUENCE**, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** la création de la Commission de Délégation de Service Public,
- **DIRE** que la Commission de Délégation de Service Public est présidé par Monsieur AMOROS, en tant que représentant de Madame le Maire,
- **PROCEDER** à l'élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public,
- **DESIGNER** :
  - Monsieur ALLOIN, Madame NABETH, Madame ZARTARIAN, Madame MOULIN, Madame CREDOZ, en qualité de titulaires,



- Madame PENARD, Monsieur MERCADER, Madame BOYADJIAN, Monsieur DJORKAEFF, Monsieur PASQUIER, en qualité de suppléants,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

<b>POUR</b>	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN (par procuration), M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER (par procuration), M. THERRAS, Mme BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER
<b>CONTRE</b>	
<b>ABSTENTION</b>	

.....  
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.



Madame le Maire,

L. FAUTRA

*En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*